

NOTE

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 8 mars 2007

OBJET : Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet Pipeline Saint-Laurent

SCW-320507; V/R : 3211-10-012; N/R : 5145-04-18 (274)

La présente donne suite aux discussions qui ont eu lieu au cours des dernières semaines entre les représentants de nos deux services et du promoteur relativement au volet « milieux humides » du projet Pipeline Saint-Laurent.

Afin de tenir compte des nouvelles directives du Ministère relativement aux milieux humides, soit la note d'instruction 06-01 portant sur le traitement des demandes de certificat d'autorisation des projets dans les milieux humides (30 novembre 2006) et la fiche technique sur l'identification et la délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains (5 décembre 2006), nous sommes à réévaluer l'avis que nous vous avons transmis le 6 novembre 2006 (volet milieux humides).

Nous vous demandons de ne pas tenir compte de la teneur de notre avis du 6 novembre 2006 relativement aux milieux humides. Nous vous transmettrons dans les meilleurs délais un avis révisé.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter M. Tingxian Li de notre service, au poste 4797.

La chef de service par intérim,



Esther Poiré

EP/se

c. c. M. Patrick Beauchesne, directeur par intérim